



DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

NOM et Prénoms

Résidence du parent (mère/père)
ou de l'époux(se)

Messagerie

Téléphone fixe

Téléphone portable

Rayer les motifs non concernés.

Autre motif

Je soussigné(e)

demeurant à

..... @.....

.....

.....

sollicite la délivrance de second livret de famille, établi conformément
aux informations ci-après, pour le motif suivant :

- perte, vol, destruction ou détérioration du premier livret,
- changement dans la filiation ou dans les noms ou prénoms des
personnes qui figurent au livret.
- parent dépourvu de livret en cas de divorce ou de séparation.

.....

.....

.....

.....

.....

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et à la page
suivante sont exacts et complets.

(L'usage d'un livret de famille inexact ou incomplet est passible de
poursuites pénales.)

A La Forêt-Fouesnant, le

(signature)

INFORMATIONS

à fournir à l'appui d'une demande de second livret de famille.

ENTRE

Etat civil du Parent (Mère/Père) ou de l'époux (se) (1) Nom : Prénoms : Né(e) le : à : (2) : Nationalité :	Etat civil du Parent (Mère/Père) ou de l'époux (se) (1) Nom : Prénoms : Né(e) le : à : (2) : Nationalité :
Mariage contracté à la mairie de le (3)	
ENFANTS	
1^{er} enfant : Nom : Prénoms : Né(e) le : à : (2) : Nationalité :	2^{ème} enfant : Nom : Prénoms : Né(e) le : à : (2) : Nationalité :
3^{ème} enfant : Nom : Prénoms : Né(e) le : à : (2) : Nationalité :	4^{ème} enfant : Nom : Prénoms : Né(e) le : à : (2) : Nationalité :
5^{ème} enfant : Nom : Prénoms : Né(e) le : à : (2) : Nationalité :	6^{ème} enfant : Nom : Prénoms : Né(e) le : à : (2) : Nationalité :

Je soussigné(e) demeurant
certifie que les renseignements d'état civil ci-dessus sont exacts et complets.

A
le
(signature)

NOTA • Le livret de famille est constitué de la réunion:

- des extraits de l'acte de mariage des époux (ses) ou des actes de naissance des parents et éventuellement des actes de décès des époux (ses) ou parents.
- des extraits des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants.
- des mentions de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées.

L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite des changements intervenus engage la responsabilité des époux (ses) qui sont passibles de poursuites pénales.

- Rayer la mention inutile
- Mentionner, le cas échéant, la date et le lieu du décès.
- Préciser, le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps.